

Présentation de la position de l'ASM au Conseil communal de La Sarraz



Monsieur le Président du Conseil, Madame la Syndique, Madame et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Quelle est la justification de notre présence ce soir ?

Pour la dizaine de conseillères et conseillers récemment élus, il me paraît nécessaire de vous donner quelques explications. Il y a un peu plus d'une année, lors d'une séance du Conseil communal, une délégation de l'entreprise Hocim a été accréditée pour venir présenter sa vision de l'avenir de la carrière, et par voie de conséquence, de l'avenir du Mormont. Nous avons sollicité une même faveur. Après quelques péripéties, c'est finalement un vote, qui, à une large majorité, a décidé de nous ouvrir vos portes. Nous sommes bien conscients que ce vote n'est pas un plébiscite en faveur de l'ASM, mais une preuve d'ouverture. Pour cette envie d'entendre deux sons de cloches, si j'ose dire, nous vous disons merci.

Quelques mots sur notre association :

Notre association, créée en 2013, compte aujourd'hui 205 membres cotisants. Avec les membres donateurs et les membres amis, ce sont finalement plus de 300 personnes qui nous soutiennent... et il y en a quelques-unes parmi vous. Il est intéressant de relever que les membres du Conseil communal qui nous soutiennent se trouvent dans les 3 groupes politiques. C'est bien la preuve que notre association est au-dessus des partis. A relever aussi que ce n'est pas que la population locale qui se préoccupe du Mormont puisque les membres de l'ASM proviennent de 64 localités différentes.

Les buts essentiels de l'ASM sont :

- Sauvegarder la nature et le paysage du Mormont
- Définir et mettre en place les moyens et actions nécessaires à cette sauvegarde

Si une partie importante du Mormont a été classée, en 1998, à l'inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale (IFP), c'est bien parce l'intérêt de cette colline est reconnu sur le plan suisse, que ce soit du point de vue géologique, botanique, zoologique et, plus récemment, historique. Mais une appartenance à l'IFP n'est pas garante d'une protection absolue.

En effet, à l'article 6, point 3, de l'ordonnance concernant l'IFP, il est écrit, à propos des sites protégés :

« De graves altérations des objets sont admissibles si elles sont justifiées par des intérêts d'importance nationale qui priment ceux de la protection de l'objet. »

Cet article concerne l'ensemble des sites classés à l'IFP. Pour le Mormont, dans le plan directeur des carrières, nous pouvons lire :

« Compte tenu de la situation particulière de la cimenterie d'Eclépens à l'échelle de la Suisse romande (j'ajoute Eclépens produit 20% du ciment suisse, c'est 80% du ciment consommé en Suisse romande), l'exploitation en contraintes exclusives (soit dans le périmètre classé à l'IFP) reste envisageable et fait l'objet de discussions avec les services concernés de l'Etat et de la Confédération. »

Ainsi :

- La Confédération va se prononcer sur le sort du Mormont
- Le Canton estime envisageable l'exploitation du sommet
- Et la Commune, nous : quelle position allons-nous défendre ? Nous avons aussi notre mot à dire puisqu'une partie de la zone sommitale est sur le territoire communal.

C'est pour vous aider à y voir plus clair que nous sommes ici ce soir.

Concernant nos arguments, il importe de préciser qu'ils sont étayés par des extraits de textes publiés soit par le canton, soit par Holcim, soit tirés du rapport d'impact sur l'environnement établi par le bureau biol conseils à Lausanne, rapport que chacune et chacun d'entre vous a pu le consulter au bureau communal cet été.

Quelle est l'importance du Mormont pour La Sarraz ?

Notre localité doit son existence à la faille du Bourg-de-Jougne qui a incité Adalbert de Grandson, en 1049, à y édifier le premier château de La Sarraz. Et j'ose affirmer que, sans le Mormont, vous ne seriez pas ici ce soir !

Démonstration : « Sans Mormont, pas de faille ; sans faille, pas de château ; sans château, pas de localité ; sans localité, pas de Conseil communal, ni de Municipalité. CQFD ! »

Le Mormont joue aussi un rôle important sur notre micro-climat local dont tire parti la vigne communale. Il a aussi donné son nom à notre fanfare. C'est dire que nous lui devons une certaine déférence.

Venons-en maintenant à l'essentiel de notre propos : la carrière.



Cette photo, prise tout récemment, vous montre, au 1^{er} plan, la nouvelle zone dégrappée. Le chemin le long de la zone forestière marque la limite du périmètre d'exploitation accordé en 2003 et qui arrivera à échéance en 2022. Pour l'ASM, cette limite doit marquer la fin de l'exploitation du calcaire du Mormont. Au-delà, c'est trop : trop important pour une zone entourée de localités, trop marquant pour le paysage, trop pénalisant pour les promeneurs, trop risqué pour les maisons adossées au Mormont, trop défigurant pour la zone sommitale. Nous reviendrons plus tard sur notre position. Le canton, en accord avec le PAC Mormont, se montre plus généreux avec le cimentier et lui accorde une dernière zone à exploiter : le plateau de la Birette.



Cette zone représente un prolongement de 500 mètres de la carrière actuelle, un fossé de 60 mètres de profondeur sur près de 200 mètres de largeur. Cette étape va fournir du calcaire pour un certain temps. Combien d'années ? 20 ans ? 15 ans ? 10 ans ? C'est encore trop : en 2029, soit en 7 années, le calcaire exploitable sera extrait. Je cite le rapport sur l'exploitation du plateau de la Birette, établi par Biol conseils :

« Ainsi, le volume des matériaux exploitables devrait atteindre près de 2.8 millions de m³, ce qui correspond à 7 ans de réserve à un rythme d'extraction estimé à 400'000 m³ par année. »

Est-ce raisonnable de détruire toute cette zone pour seulement 7 années d'exploitation ?

En admettant cette échéance, sommes-nous certains que la carrière s'arrêtera définitivement à cette dernière limite ? Rien n'est moins sûr. Je vous lis un autre extrait du rapport sur l'exploitation du plateau de la Birette :

« Ainsi, pour pouvoir continuer à investir et à maintenir des équipements à la pointe de ce qui est requis, il est nécessaire de disposer de garanties quant à la continuité de l'exploitation qui vont au-delà des 30 ans d'amortissement nécessaires. Si cela ne devait pas être le cas, à savoir si la contrainte de devoir fermer l'usine à un horizon de moins de 30 ans était probable, comme c'est le cas actuellement, il en résulterait automatiquement un processus de dépérissement de l'usine à relativement court terme... Ce dépérissement progressif aurait des effets négatifs sur l'environnement et sur l'ensemble des partenaires : clientèle, population et autorités. »

Ce texte a l'avantage d'être clair : Holcim, sous peine de nous pénaliser - c'est quasiment une menace, pour ne pas dire du chantage - veut maintenir son activité au moins encore 30 ans. La réserve de la Birette n'offrant que 7 ans d'exploitation, c'est la zone sommitale qui fera les frais de l'appétit du cimentier.

Quelques mots sur les nuisances occasionnées par la carrière.

A Eclépens, suite aux explosions, il y a des façades et des carrelages qui se fendent, des rochers de plusieurs tonnes qui finissent à proximité de terrasses de villas, quand ce n'est pas contre les façades, des sources qui tarissent. Qu'en sera-t-il à La Sarraz ? Dans le rapport cité précédemment, nous lisons :

« La partie Nord du village (cimetière) est fondée sur le rocher crétacé (Pierre jaune de Neuchâtel) en continuité structurale avec les niveaux exploités dans la carrière. Cette situation pourrait potentiellement être plus défavorable, avec un amortissement faible des vibrations venant de la carrière. »

Il y a de quoi se faire du souci pour les maisons situées au chemin... du Mormont !

Un aspect sur lequel nous voudrions aussi attirer votre attention est celui de la situation du bourg de La Sarraz, coincé entre 2 carrières. Car il n'y a pas que la carrière du Mormont : celle des Buis est aussi promise à un brillant avenir.



Pendant la même période, soit jusqu'en 2030, la carrière des Buis va s'étendre sur la Commune de Ferreyres. A terme, elle mesurera 1km de long (elle se terminera à hauteur du « café de la Tine ») et sa plus grande largeur atteindra plus de 300m. C'est aussi monstrueux. Et sur l'exploitation de cette carrière, les citoyens de La Sarraz n'ont pas leur mot à dire. A ce propos, l'ASM a demandé à deux reprises aux services de l'Etat qu'une information soit donnée à la population. Nous attendons toujours.

Notre position :



A l'aide de cette photo, nous voulons expliciter notre position, soit notre volonté de faire cesser l'exploitation du calcaire en 2022. Pour sa nouvelle zone d'exploitation, Holcim avait le choix entre les zones Birette et Fontaine, une partie étant commune à ces 2 secteurs, soit le rectangle entre la zone actuelle et le traitillé. C'est le plateau de la Birette qui a été privilégié. Lorsque le plateau de la Birette sera exploité, Holcim visera et obtiendra l'exploitation de la zone « Fontaine » qui n'est pas classée à l'IFP. Dès lors, quel sera l'intérêt de la zone sommitale, entourée de falaises ? Aucun. L'environnement immédiat d'une zone à l'IFP est aussi pris en

compte pour justifier une protection. Ce manque d'attrait paysager, ainsi que les enjeux économiques feront tomber le classement à l'IFP et la zone sommitale sera à son tour exploitée. Ainsi, par un effet domino, l'exploitation du plateau de la Birette entraînera l'exploitation du sommet. En nous opposant à l'exploitation dès 2022, nous sauvons définitivement le sommet.

Pour terminer, quelques considérations sur notre vision du futur :

Au même titre que la Chapelle du Jaquemart ou le château, le Mormont est un élément de notre patrimoine et, à ce titre, il doit être conservé pour les générations futures. Suite aux extraordinaires découvertes archéologiques, pourquoi ne pas envisager de valoriser cette colline plutôt que d'être complices de sa destruction. Il pourrait y avoir une synergie entre le château et un site celtique créé in situ. En France, les parcs gaulois sont légion.

Donner aux Sarrazins, petits et grands, aux promeneurs, aux amoureux de la nature, aux passionnés d'histoire, l'envie de retourner sur le Mormont, quelle belle perspective ce serait !

Nous sommes conscients que la fermeture de la carrière (mais pas forcément celle de la cimenterie) entraînera des pertes d'emplois et de rentrées financières dans les communes concernées. Mais cette échéance, avec ses conséquences, arrivera inévitablement un jour. Quand ? C'est à vous, autorités, à nous, citoyens, de dire jusqu'où nous allons tolérer l'exploitation du Mormont. Il nous arrive parfois de dire, des regrets dans la voix : « On aurait dû agir avant ! » Pour le Mormont, « avant », c'est maintenant.

Au nom de l'ASM :

Daniel Rochat